



Extrait du Accompagnement vers l'emploi

<http://emploi.spf75.org/SMIC-au-1-juillet-2015>

# SMIC au 1 janvier 2017

- Informations institutionnelles



## Description :

TAUX HORAIRE : 9,76 Euros


BRUT 35 HEURES : 1.480,27 Euros

NET 35 HEURES : 1 139 Euros environ

**Copyright © Accompagnement vers l'emploi - Tous droits réservés**

Pour 2017, le montant du Smic se contente donc d'une hausse réglementaire et ne connaît pas de coup de pouce. Le Smic n'a pas connu de coup de pouce depuis 2012. 🙄

**TAUX HORAIRE : 9,76 Euros**  
**BRUT 35 HEURES : 1.480,27 Euros**  
**NET 35 HEURES : 1 139 Euros environ**

**Pour 2017, le montant du Smic se contente donc d'une hausse réglementaire et ne connaît pas de coup de pouce. Le Smic n'a pas connu de coup de pouce depuis 2012..** 

[Décret n° 2015-1688 du 23 décembre 2016 portant relèvement du salaire minimum de croissance](#)

Extraits d'un article de l'Humanité du 14 décembre 2015 :

1,7 million de salariés étaient au SMIC début 2015. En hausse de plus de 60.000 par rapport à 2014.

9 milliards d'euros C'est ce que coûterait un vrai coup de pouce au Smic, de 1143 euros à 1500 euros. L'équivalent de l'augmentation des dividendes versés aux actionnaires des seules entreprises du CAC 40 sur un an ...

Malgré les demandes des syndicats, le gouvernement a refusé d'accorder un coup de pouce au Smic. Une hausse aurait pourtant bénéficié à des millions de salariés pour un coût très raisonnable, dans un contexte où le salaire des français comparé à l'inflation baisse.

Les réactions syndicales sont cinglantes. « Le gouvernement continue comme s'il ne s'était rien passé », a fustigé Jean-Claude Mailly, numéro un de Force ouvrière, en faisant référence au vote sanction de ces dernières élections régionales. C'est « affligeant », a réagi Pascal Debay, représentant de la CGT à la CNNC. De son côté, Marie-Alice Médeuf-Andrieu (FO) a dénoncé une « posture » de l'exécutif, qui « ne satisfait que la partie patronale », alors que « les salariés sont en souffrance ». « Leur pouvoir d'achat n'est pas la priorité du gouvernement ».

L'exécutif n'a plus accordé de « coup de pouce » au Smic depuis le 1er juillet 2012. Au lendemain de l'élection de François Hollande, le salaire minimum avait été revalorisé de 2%, au lieu de 1,4%.

Le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) est la rémunération légale minimum que doit recevoir tout travailleur âgé de plus de 18 ans, il varie en fonction du coût de la vie et de l'augmentation des salaires. Il est fixé chaque année par Décret. Le nouveau SMIC est applicable à compter du 1er juillet qui suit la publication de ce Décret.

## SMIC au 1 janvier 2017

Au 1er juillet 2006, ils représentaient 9,0 % des emplois et 8,1 % de la population active. Au 1er juillet 2008, il y avait 3,37 millions de « smicards » en France, représentant 14,5 % des salariés. En juillet 2013, 13 % de la population active était rémunérée au SMIC, dont une majorité de femmes. Ces pourcentages sont beaucoup plus élevés que dans les autres pays développés. ([Source Wikipedia](#))

Année	Smic horaire brut en euros	Smic mensuel brut en euros pour 151,67 h de travail
2017 janvier	9,76	1.480,27
2016 janvier	9,67	1 466,62
2015 janvier	9,61	1 457,52
2014 juillet	9,53	1.445,38
2014 janvier	9,53	1441,51
2013 janvier	9,43	1430,22
2012 juillet	9,40	1425,67
2012 janvier	9,22	1 398,37
2011 décembre	9,19	1 393,82
2011 janvier	9	1 365
2010	8.86	1 343.77
2009	8.82	1 337.70
2008	8.71	1 321.02
2008	8.63	1 308.88
2007	8.44	1 280.07
2006	8.27	1 254.28
2005	8.03	1 217.88

[Lien pour consulter le Code du travail sur le site de Légifrance](#)

L.n° 2003-47 du 17 janvier 2003 relative aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi

[Le SMIC, article du projet encyclopédique Wikipédia](#)